

CRÉDITS MARKETING 2025-2026

MODALITÉS POUR LES PROJETS COLLECTIFS



SAVIEZ-VOUS QU'IL EST MAINTENANT POSSIBLE DE REGROUPER DES CRÉDITS MARKETING DE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR FINANCER UNE ACTION DE PROMOTION COLLECTIVE?

En effet, un regroupement d'au minimum trois (3) établissements d'hébergement d'une même ville ou d'une même région de la Gaspésie peuvent s'associer et transférer un certain montant de leurs crédits marketing au profit de la promotion de la ville ou de la région, et ce, dans le but de générer des nuitées pour les établissements participants. Important! Ce type d'initiative n'a pas pour but de promouvoir chacun des établissements et donc aucune visibilité pour les entreprises n'est garantie.

Vous avez envie de collaborer? Contactez d'autres établissements et créez un projet dès maintenant!

COMMENT FAIRE?

1. Les établissements d'hébergement désirant transférer un montant pour un projet collectif doivent identifier un **porteur de dossier** qui sera l'interlocuteur administratif de TG.
2. Ce porteur de dossier devra compléter le formulaire de demande de projet collectif en précisant le nom des établissements participants, le montant du transfert pour chacun (qui devra être identique) et fournir les détails du projet visé et faire parvenir le tout **par courriel à Stéphanie à sthibaud@tourisme-gaspesie.com**.
Cette démarche devra être effectuée pour chaque projet.
3. La demande sera analysée et sujette à approbation de TG.
4. Si elle est approuvée, les montants seront transférés dans une enveloppe promotionnelle dédiée au projet chez Tourisme Gaspésie.
5. Une rencontre de lancement de projet sera organisée afin d'établir les objectifs et les paramètres du projet avec l'ensemble des partenaires.
6. Une campagne sera définie, développée et déployée, par Tourisme Gaspésie en fonction des objectifs communs. Il est possible de collaborer avec un organisme de promotion du secteur pour cette campagne. Cet organisme pourra venir en aide à TG pour la collecte d'information et de contenu afin de promouvoir une offre conjointe concertée des établissements d'hébergement participants.
7. Au moment de la facturation de la campagne par TG, les crédits seront appliqués automatiquement à la facture, entraînant un remboursement équivalent à 50 % du montant des dépenses avant taxe. Une facture sera émise au porteur du dossier précédemment identifié pour la balance du paiement (50 % + les taxes applicables).

Notez qu'un délai minimal de 3 mois avant le début de la promotion est requis afin d'assurer un déploiement optimal.

Des questions au sujet des possibilités de promotion collective avec les crédits marketing?

Contactez Stéphanie Thibaud à sthibaud@tourisme-gaspesie.com

